



AVIS DE PUBLICITE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC SUITE À MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

Rez-de-chaussée Bâtiment B de l'ancien hôpital Romain Blondet

Conformément à l'article L2122-1-4 du code du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une entreprise qui a fait une proposition d'occupation du domaine public communal pour y exercer une activité économique.

Le présent avis vise à s'assurer, préalablement à la délivrance de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, de l'absence de tout autre manifestation d'intérêt concurrente.

Désignation de la personne publique :

Commune de Saint-Joseph

Contact : Direction des affaires juridiques

Hôtel de ville - 8, rue de la république - 97 212 SAINT-JOSEPH

☎ : 0596 57 60 06

☎ : 0596 57 04 04

commande.publique@stjoseph972.fr

<https://saintjoseph972.com>

Caractéristiques principales du projet :

- Activité : activités de recherche et développement en biotechnologies
- Localisation : rez-de-chaussée du bâtiment B de l'ancien hôpital Romain Blondet, sis à la rue Eugène Maillard à Saint-Joseph
- Type de locaux : bureaux
- Superficie : environ 45 m²

Conditions d'occupation :

- Mise à disposition du local en l'état : tous les aménagements seront légers et démontables. Ils sont à la charge de l'occupant
- Respect des normes de sécurité
- Obligation pour l'occupant de maintenir les locaux en bon état d'entretien, de fonctionnement et de propreté
- Respect de l'affectation des locaux
- Obligation de souscription d'une assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle de l'occupant
- Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée d'un an renouvelable deux fois
- Occupation précaire, révoquant à tout moment et strictement personnelle
- Interdiction de sous-traitance ou de sous-location
- Autorisation non constitutive de droits réels
- Modification des conditions d'occupation assujettie à l'autorisation expresse préalable de la commune de Saint-Joseph
- Mise à disposition soumise au versement d'une redevance d'occupation : montant minimal de la redevance d'occupation du domaine public : 300 €/mois charges incluses. **Les candidats peuvent proposer une offre supérieure**

Modalités d'attribution :

- Si aucun candidat concurrent ne se manifeste avant la date limite susmentionnée pour la réception des propositions, la commune de Saint-Joseph attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

19

- Dans l'hypothèse où un ou des opérateurs concurrents manifesteraient leur intérêt pour occuper les locaux dans les conditions définies dans le présent avis, les propositions seront examinées selon les critères suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse sélectionnée en fonction des critères ainsi pondérés :

- Qualité technique du projet - 35%
- Pertinence économique du projet - 25%
- Montant de la redevance d'occupation du domaine public proposée - 25%
- Caractère innovant du projet - 15%

Des négociations pourront être menées avec les candidats.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt :

Les candidats intéressés doivent présenter un dossier de candidature comportant les éléments suivants :

- Courrier de candidature
- Références professionnelles
- Statuts et extrait k-bis
- Note de présentation de l'activité (description détaillée de l'activité, aménagements envisagés, modalités de fonctionnement, horaires, personnel, sécurisation du site, débouchés économiques...)
- Et toute autre pièce que le candidat jugera utile

Les dossiers devront être adressés au plus tard le **30 août 2021** à 12h00 :

- Soit par dépôt contre récépissé permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception à la Direction des affaires juridiques à l'hôtel de ville de Saint-Joseph (horaires d'ouverture : lundi et jeudi, de 07h30 à 13h00 et de 14h30 à 17h30/mardi, mercredi et vendredi, de 07h30 à 13h30)
- Soit par voie électronique, au format PDF à commande.publique@stjoseph972.fr (indiquer en objet « Réponse à MSI Ancien hôpital »)

Les dossiers de candidatures parvenus hors délai, incomplets ou portant sur une activité autre que celle définie dans le présent avis de publicité seront rejetés sans être examinés.

Service à contacter pour tous renseignements complémentaires :
Uniquement par courriel adressé à commande.publique@stjoseph972.fr

Instance de recours (nom et coordonnées du tribunal) :

Tribunal administratif de Fort-de-France

12 rue du Citronnier - Plateau Fofu - CS 17103 - 97271 SCHOELCHER Cedex
Tél : 0596 71 66 67 - Fax : 0596 63 10 08 - <http://martinique.tribunal-administratif.fr> -
greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr
Tél : 05 96 71 66 67 / Fax : 05 96 63 10 08

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une publication sur le site internet de la ville de Saint-Joseph jusqu'au **30 août 2021**.

Annexes :

- Plan d'occupation du bâtiment B de l'ancien hôpital Romain Blondet
- Plan Géoportail de l'ancien hôpital Romain Blondet

Le maire,
Yan MONPLAISIR

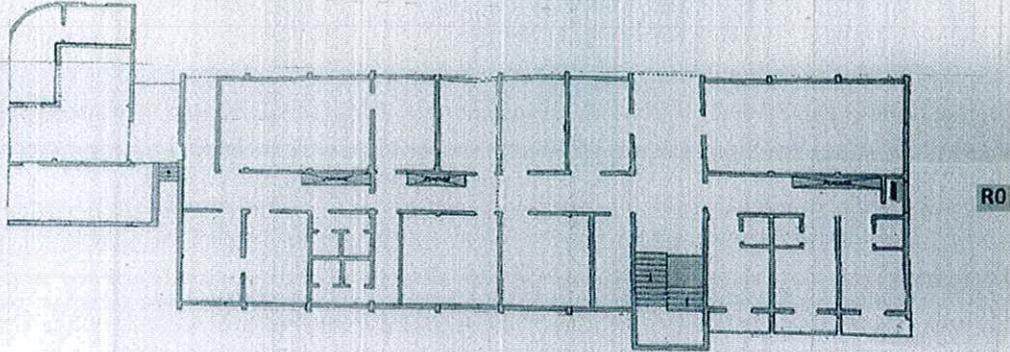
Le Maire



Yan MONPLAISIR



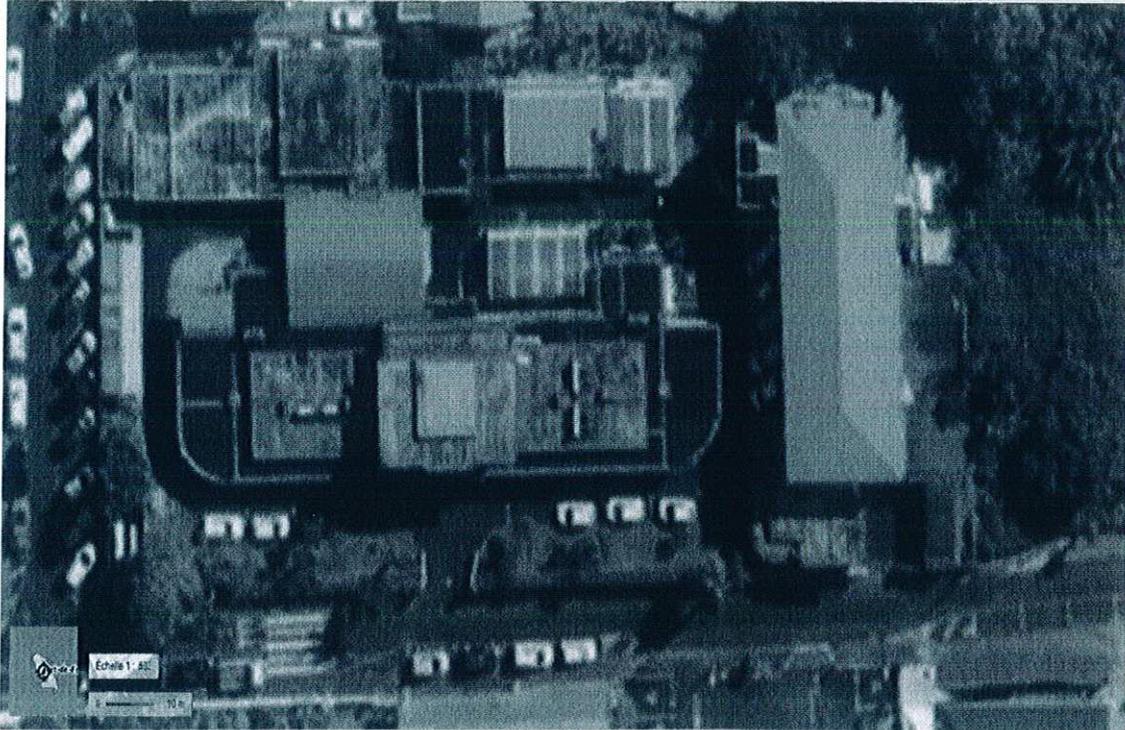
Plan d'occupation du Bât. B du Site Hospitalier



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

géoportail

Q 97212 Saint-Joseph



« Données cartographiques : © IGN, DGPR »

